

REGLEMENT CALENDRIER CORRESPONDANTS

Saison 2018-2019



Président du Comité Régional UFOLEP CVL

Jean Alain LAVIGE

21 Rue des Ecoles
41 350 Saint Gervais la Foret
☎ 02 54 42 74 46
☎ 06 74 91 42 00
✉ j-a.lavige@wanadoo.fr

Directeur Technique Régionale

David SUAREZ

☎ 06 75 13 78 20
✉ d.suarez@ufolep.org

371 Rue d'Alsace 45160 Olivet
ufolepcentre@orange.fr
☎ 02 38 54 02 00

CHER (18)

www.ligue18.org

Déléguée départementale : **Sybil CAMUS**

✉ s.camus@ligue18.org

Assistante : **Marie Christine CHARTRAIN**

5 Rue Samson
18 022 Bourges Cedex
☎ 02 48 48 05 14 ✉ mc.chartrain@ligue18.org

INDRE (36)

www.cd.ufolep.org/indre

Délégué départementale : **Delry MAISONETTE**

✉ delegue.ufolep36@gmail.com

Assistante : **Murielle RECEVEUR**

23 Boulevard de la Valla BP 77
36 002 Châteauroux Cedex
☎ 02 54 61 34 55 ✉ ufolep36000@gmail.com

LOIR ET CHER (41)

www.cd.ufolep.org/loiretcher

Assistante : **Céline TALHA**

10 Allée Jean Amrouche BP 11003
41 010 Blois Cedex
☎ 02 54 43 86 65 ✉ ufolep41@laligue41.org

EURE ET LOIR (28)

www.cd.ufolep.org/eureetloir

Délégué départemental : **Morgan LERAY**

4 Impasse du Quercy
28 110 Luce
☎ 02 37 84 05 92 ☎ 06 80 20 92 73
✉ ufolep28@orange.fr
✉ morgan.ufolep28@gmail.com

INDRE ET LOIRE (37)

www.ufolep37.fr

Délégué départemental : **Vincent NICOLSI**

☎ 06 87 76 21 69
✉ nicolosi.vincent.ufolep37@gmail.com

Assistante : **Chrystiane LEMONNIER**

10 Avenue de la République
37 300 Joue les Tours
☎ 02 47 66 92 11
✉ ufolep37@yahoo.fr

LOIRET (45)

www.cd.ufolep.org/loiret

Délégué départemental : **Stéphane CAUCHOIS**

371 Rue d'Alsace 45160 Olivet
☎ 02 38 54 42 49
☎ 07 71 60 95 89
✉ sc-ufo45@orange.fr

REGLEMENT REGIONAL



ADMINISTRATIF

↳ Tous les clubs doivent être affiliés à l'UFOLEP dans leur département respectif.

↳ Accepter ce règlement technique.

↳ Les pilotes doivent être licenciés.

ASSURANCE

↳ Chaque club doit être assuré pour ses manifestations, comme pour ses entraînements, les rencontres non officielles et les manifestations annexes (bals, fêtes...). Cette assurance doit également couvrir les bénévoles (responsabilité civile de l'association).

↳ Chaque adhérent doit être assuré à titre individuel (responsabilité civile et assurance individuelle).

MATERIEL

↳ Vélo de bicross en bon état. Une protection mousse est recommandée sur la potence, le guidon et le cadre. Les extrémités du câble de frein et les embouts de guidon doivent être protégés. **Les pédales automatiques sont autorisées à partir de la catégorie 15/16 ans.**

↳ Casque intégral en bon état obligatoire (les casques à mentonnière vissée ne doivent plus être utilisés), gants entiers, vêtements à manches longues et pantalons longs.

Nous déconseillons vivement aux pilotes le port de pantalons de jogging à cause des risques d'accrochage avec le pédalier. Il est par contre fortement conseillé de porter des chaussettes qui couvrent la cheville.

↳ Plaque lisible attachée sur le guidon du vélo. La fixation à l'aide de fil de fer est interdite.

Le numéro de plaque comportera 1 lettre et 1 numéro à deux chiffres maximum (ex. : X 99)
Cette identification lettre et chiffres sera d'une hauteur de 10 cm sur 5 cm de large,
largeur du trait 1,5 cm. **FOND BLANC ET CARACTERES NOIRS.**

A l'organisateur et au commissaire de course de veiller
à la lisibilité des plaques.

REGLEMENT DE COURSE

 LES SECOURS

Le comité UFOLEP Centre Val de Loire prend à sa charge, et sur justificatifs, une part des frais de secours : 300 euros par manche dans la limite de 1 000 euros par saison.

Définition de la structure de secours :

- ✘ 1 ambulance conseillée,
- ✘ 1 poste fixe comprenant de 3 à 4 personnes, identifiables par tous (secouristes) et une toile de tente. Les secouristes doivent être présents au milieu de la piste afin de garantir une meilleure réactivité.
- ✘ 1 médecin dans la mesure du possible,
- ✘ 1 point téléphonique (si utilisation d'un téléphone portable faire les 15 ou 18 pour appeler les secours).

Une liste de prestataires en matière de secours est jointe page 12.

- ✘ pour mémo, les secouristes doivent être recyclés tous les deux ans.

 ENGAGEMENTS DES PILOTES

Ils doivent parvenir au club organisateur le jeudi à 20 heures (au plus tard) précédant la course ou 48 heures avant la course si elle n'a pas lieu le dimanche.

Il est rappelé aux clubs que la transmission des informations par fichier Excel est fortement recommandée.

Les clubs se verront facturés du montant de l'engagement pour tous désistement de pilote annoncés après le jeudi 20 heures.

La confirmation des engagements sera faite par un représentant de chaque club, afin de désengorger le secrétariat. Après 10 h 45 les pilotes non confirmés seront radiés de la manche.

En cas de modification des engagements, elle devra être communiquée au club organisateur la veille entre 18 heures et 20 heures, ou selon l'horaire précisé sur l'invitation.

L'engagement est de 5 euros par pilote, 1 euro par pilote sera reversé à la Commission Technique via le Comité Régional UFOLEP Centre val de Loire.

 COMPOSITION DES SERIES

Elle sera effectuée la veille de la compétition par le club organisateur, sur les formulaires UFOLEP Centre val de Loire fournis gratuitement par la même délégation.

IL N'Y A PLUS D'INSCRIPTION LE JOUR DE LA COURSE

LES COULOIRS

Il est recommandé de tracer la délimitation du bord du terrain. Le changement de trajectoire dans la dernière ligne (fin du dernier virage jusqu'à la ligne d'arrivée) est interdite. Le pilote pourra être sanctionné par une rétrogradation à la dernière place de la course.

JEUX DE DRAPEAUX

Rouge et vert pour le directeur de course

Jaune pour les commissaires de piste.

Rappel de la signification des couleurs :

Jaune : il y a une chute, agiter le drapeau et appeler les secouristes.

Rouge : arrêt de la course ou fermeture de la piste.

ROLE DU DIRECTEUR DE COURSE

- *Il anime le briefing d'avant course avec les commissaires et les secouristes*
- *Il est le patron de l'épreuve.*
- *Sa décision est valeur absolue.*
- *Il est seul habilité à décider de l'arrêt d'une course.*
- *Il est seul habilité à interdire la participation d'un pilote si il est en incapacité de participer.*

COMPOSITION DU JURY

☞ *1 directeur de course,*

☞ *Des commissaires de courses sur la base suivante : sur l'ensemble de la piste le premier commissaire doit voir le second, le second doit voir le troisième et ainsi de suite.*

☞ *6 juges à l'arrivée et un responsable classement – Par souci d'équité, il est fortement recommander de faire des binômes de juges de clubs différents.*

☞ *2 personnes, **minimum**, pour assurer le secrétariat.*

☞ *1 animateur.*

☞ *1 donneur de départ.*

☞ *1 contrôle grille.*

↳ 1 personne en pré-grille.

Chaque club s'engage à fournir deux membres du jury sur chaque épreuve régionale qui seront désignés nominativement sur le bordereau d'engagement. En cas d'impossibilité informer le club organisateur.

RÔLE DE L'ANIMATEUR

↳ Il est le relais de l'organisation ;

↳ Son animation se doit d'être dynamique, valorisante et impartiale ;

↳ Il fait partie intégrante de l'organisation technique.

COMPTAGE DES POINTS

- premier : 50 points,
- deuxième : 47 points,
- troisième : 45 points,
- quatrième : 44 points,
- cinquième et suivants : 1 point de moins (43, 42, 41...).

En ce qui concerne le classement des clubs , seuls les 6 premiers pilotes de chaque course marquent des points

RESULTAT DES COURSES

A l'issue de chaque manche, les résultats seront remis ou envoyés au responsable classement afin que celui-ci effectue le classement général. Celui-ci sera transmis après chaque manche aux clubs. En cas d'ex-æquo , le classement de la finale départagera les pilotes concernés.

LITIGE

↳ Premier cas :

Un pilote, présent sur le site, ne se présentant pas au départ sera classé dernier de la série.

↳ Deuxième cas :

En cas de mauvais comportements (geste antisportif), le commissaire avertit le directeur de course qui prend contact avec le pilote et le représentant du club et, en cas de contestation, avec la commission de discipline qui distribue les sanctions.

Toute réclamation faite par un pilote doit être signalée par son bras levé à la ligne d'arrivée et avant de quitter la piste. La présence du directeur de course et du commissaire de piste sera nécessaire pour résoudre le litige ainsi que la présence du président ou responsable du club.

Tout geste agressif avéré entrainera le déclassement du pilote

RECOMPENSES

Les récompenses du classement général du championnat régional Bicross UFOLEP seront prises en charge par le Comité Régional UFOLEP Centre Val de Loire dans une limite de 850 euros par saison.

Trois participations, dont la finale, seront nécessaires pour bénéficier de la récompense régionale.

ORGANISATION DE LA COURSE

DEBUT

↳ *Lors des essais la présence du poste de secours et la présence de commissaires sur la piste sont obligatoires.*

↳ *La manche débutera à 11 heures.*

REUNION AVANT COURSE

La réunion avant course doit être faite au plus tard à 10 h 45.

Participe à la réunion le directeur de courses, les commissaires de pistes, les secouristes et l'animateur.

Un rappel systématique sera fait sur l'utilisation des drapeaux

LES COURSES

Tous les pilotes effectueront au moins cinq courses par manche.

Chaque course se déroulera en fonction du nombre de pilotes engagés par catégorie (tableau des répartitions en page 8).

DEPARTS DES PILOTES

Donnés à l'aide de moyen mécanique quelconque disponible sur la piste (grille élastique, grille électrique ou feux tricolores).

Respecter le rythme du départ.

Le départ se fait suivant la procédure suivante formulée en français :

- *prêt pilote !*
- *regardez les feux (si présence de feux tricolores) !*

- 3 - 2 - 1 (en absence de feux tricolores).

⇒ ***Si boîte vocale, veuillez à ce que le volume soit suffisant.***

Dans le cas où le départ devrait être formulé en anglais le club organisateur devra impérativement le préciser dans le dossier d'engagement transmis aux clubs participants au championnat régional.

Pour les petites catégories, le pilote peut bénéficier d'un accompagnement, néanmoins aucune assistance ne sera autorisée pendant le cycle de départ.

Rappel : l'accompagnant maintient le pilote, il ne le pousse pas

REPARTITION DANS LES RACES

1 à 8

Classement sur 5 manches

9

**Les 3 premiers de chaque race en finale A
Les autres en finale B**

10 à 16

**Les 4 premiers de chaque race en finale A
Les autres en finale B**

17 à 19 1/2 finale

A	1A	1C	2B	3A	3C	4B
B	1B	2A	2C	3B	4A	4C

**1 finale A avec les 4 premiers de chaque race
1 finale B avec les 2 pilotes restant de chaque race
Le reste des pilotes en finale C en 2 manches**

20 à 24 1/2 finale

A	1A	1C	2B	2D	3A	3C	4B	4D
B	1B	1D	2A	2C	3B	3D	4A	4C

**1 finale A avec les 4 premiers de chaque race
1 finale B avec les 4 derniers de chaque race
Le reste des pilotes en finale C en 2 manches**

25 à 32 1/2 finale

A	1A	1C	2B	2D	3A	3C	4B	4D
B	1B	1D	2A	2C	3B	3D	4A	4C

**1 finale A avec les 4 premiers de chaque race
1 finale B avec les 4 derniers de chaque race
Le reste des pilotes en finale C et D en 2 manches**

Répartir le reste des pilotes en fonction de leurs points

En cas d'égalité, prendre celui qui a fait la meilleure place dans la dernière manche

Si l'égalité persiste, prendre celui qui aura fait la meilleure place sur la totalité des manches qualificatives

33 à 40 ¼ de finale

A	1A	1B	2C	3B	4C
B	1C	2A	2B	3C	4B
C	1D	2E	3A	3D	4E
D	1E	2D	3E	4A	4D

**Les 4 premiers de chaque race en ¼ finales A et B puis finales A et B
Les 4 restants en finale C en 2 manches
Les suivants en finales D et E**

Répartir le reste des pilotes en fonction de leurs points

En cas d'égalité, prendre celui qui a fait la meilleure place dans la dernière manche

Si l'égalité persiste, prendre celui qui aura fait la meilleure place sur la totalité des manches qualificatives

Calendrier 2018-2019



<i>DATES</i>	MANIFESTATIONS	LIEUX
21 octobre 2018	1 ^{re} manche du Championnat régional	LA GUERCHE
18 novembre 2018	2 ^e manche du Championnat régional	ST GENOUPH
10 mars 2019	3 ^e manche du Championnat régional	MER
31 mars 2019	4 ^e manche du Championnat régional	MONT PRES CHAMBORD
28 avril 2019	5 ^e manche du Championnat régional	POCE
19 mai 2019	6 ^e manche du Championnat régional	CHANCEAUX SUR CHOISILLE
16 juin 2019	7 ^e manche du Championnat régional (Finale)	ST MARTIN LE BEAU

Catégories



Age au 31 décembre	GARÇONS	FILLES
6 ans et –	2012 et après	2011 et après
7 / 8 ans	2011 / 2010	2010 / 2009
9 / 10 ans	2009 / 2008	2008 / 2007
11 / 12 ans	2007 / 2006	2006 / 2005
13 / 14 ans	2005 / 2004	2004 / 2003
15 / 16 ans	2003 / 2002	2002 / 2001
17 / 18 ans	2001 / 2000	2000 / 1999
19 / 35 ans	1999 / 1983	1998 / 1982
36 ans et plus	1982 et avant	1981 et avant

COMMISSION TECHNIQUE REGIONALE

FONCTIONS	NOMS / PRENOMS
Responsable	Serge MIGEON
Responsable adjoint	Emmanuel CUBERO
Responsables départementaux	37 - Laurent PERE 41 - Nathalie RUBLON
Secrétaire	Christelle CHEVEREAU
Secrétaire adjointe	
Trésorier	Christelle CHEVEREAU
Responsable classement	Muriel MIGEON
Responsable classement adjointe	Nathalie RUBLON
Commission discipline et responsables pilotes	
Ruddy CHANEL - Raphaël COUTURIER - Gilles Chevereau	
Responsables formations	
Speaker	
Membres de la Commission	
Nathalie RUBLON et Emmanuelle GUERARD (Mer) Brice IMBERT (Chanceaux) Bruno FRIZOT (Pocé) Laurent PERE (St Martin le Beau) Serge MIGEON et Thierry REAL (La Guerche) Gilles CHEVEREAU et Frédéric RENAUD (Mont Prés Chambord) Laurent SENEPART (St Genouph)	

CLUBS/DETERMINATIONS	NOMS-PRENOMS	ADRESSES	TEL./FAX	MAIL
SAINT-MARTIN-LE-BEAU	Gaël GENTY		06 64 12 09 29	bmxsmb37270@gmail.com
POCE-SUR-CISSE	Marie-Cécile PATTE	14, rue du Héron-Cendré - 37150 Bléré	06-17-37-28-87 06-12-11-88-41	pattemariececile@yahoo.fr
LA GUERCHE	Serge MIGEON	1, rue de la Brérie - 86220 Leugny-sur-Creuse	05-49-85-91-30 06-84-07-14-14	murielle.migeon@orange.fr
CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE	Sylvie ROQUAIN	11 impasse Edouard André - 37390 Chanceaux sur Choisille	06 22 98 50 27	beaufils-sylvie@orange.fr
MER	Nathalie RUBLON Emmanuelle GUERARD	12, rue du Relais - C 398 - 41500 La Chapelle-Saint-Martin 20 Villaugon - 41500 MER	06 86 48 30 88 06 07 01 56 38	merbmx41@orange.fr mickael.guerard883@orange.fr
MONT-PRES-CHAMBORD	Christelle CHEVEREAU	802, chemin du Rain - 41250 Mont-Près-Chambord	06 08 23 41 26	bicross.mont@neuf.fr
SAINT GENOUPH	Laurent SENEPART		06 25 86 50 08	bmqx2x@gmail.com
UFOLEP CENTRE CVL	David SUAREZ	371 Rue d'Alsace 45160 Olivet	02-38-54-02-00	ufolepcentre@orange.fr
UFOLEP 37	Vincent NICOLSI	10, rue de la République 37300 Joué-lès-Tours	02-47-66-92-11	Ufolep37@yahoo.fr
UFOLEP 41	Céline TALHA	10 Allée Jean Amrouche 41010 Blois Cedex	02-54-43-86-65	Ufolep41@lalique41.org

Présidents de clubs du Centre

CLUBS DETERMINATIONS	NOMS-PRENOMS	ADRESSES	TEL./FAX	MAIL
-------------------------	--------------	----------	----------	------



BICROSS 2018-2019

SAINT-MARTIN-LE-BEAU	Laurent PERE	53,rue de la Véronnière 37150 Bléré	02-47-30-36-66	fjepstmartin@orange.fr lolo37150@hotmail.fr
POCE-SUR-CISSE	Bruno FRIZOT	12 Rue de la Resistance - La Garenne-37530 Nazelles	02-47-52-83-31	brunofrizot@laposte.net avpbmx@laposte.net
LA GUERCHE	Serge MIGEON	1, rue de la Brérie - 86220 Leugny-sur-Creuse	06-84-07-14-14	murielle.migeon@orange.fr
CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE	Brice IMBERT	57, rue du Prieuré - 37390 Chanceaux	02 47 55 15 05 06 38 10 22 05	brice.imbert@wanadoo.fr
SAINT GENOUPH	Laurent SENEPART		06 25 86 50 08	bmvg2x@gmail.com
MONT-PRES-CHAMBORD	Frédéric RENAUD		06 88 06 26 25	bicross.mont@neuf.fr
MER	Emmanuelle GUERARD	20 Villaugon 41500 MER	06 07 01 56 38	mickael.guerard883@orange.fr

Organismes de secours

⇒ **Croix rouge française délégation départementale**

Indre-et-Loire	02.47.36.06.06
Loiret	02.38.53.30.76
Loir-et-Cher	02.54.51.33.00
Cher	02.48.70.03.89

⇒ **Ambulanciers sans frontière**

46 ter, rue Sainte-Catherine
45000 ORLEANS
ASF@ifrance.com
M. GUERY :
☎ 06-08-58-69-11

⇒ **Secouriste la Poste, Orange**

B.P. 721
41007 BLOIS Cedex
☎ 02-54-74-42-03

⇒ **Protection civile 37**

☎ 06-68-78-82-02
☎ 02-47-05-71-91

⇒ **Œuvres hospitalières françaises de l'ordre de Malte**

☎ 02.43.46.04.58
malte@sfe-formation.com